

Conférence suisse sur la pauvreté 2010

Large volonté de dialogue – aussi de la part des employeurs

Lors de la Conférence nationale sur la pauvreté, la Confédération, les cantons et les communes se sont mis d'accord pour coordonner leurs efforts destinés à lutter contre celle-ci. Figurent en point de mire la promotion de l'égalité des chances dans la formation, la réinsertion des personnes concernées sur le marché du travail et la lutte contre la pauvreté des familles. Il s'agit en parallèle de renforcer le dialogue. L'Union patronale suisse est prête à mettre ses compétences à disposition en la matière. *Roland A. Müller*

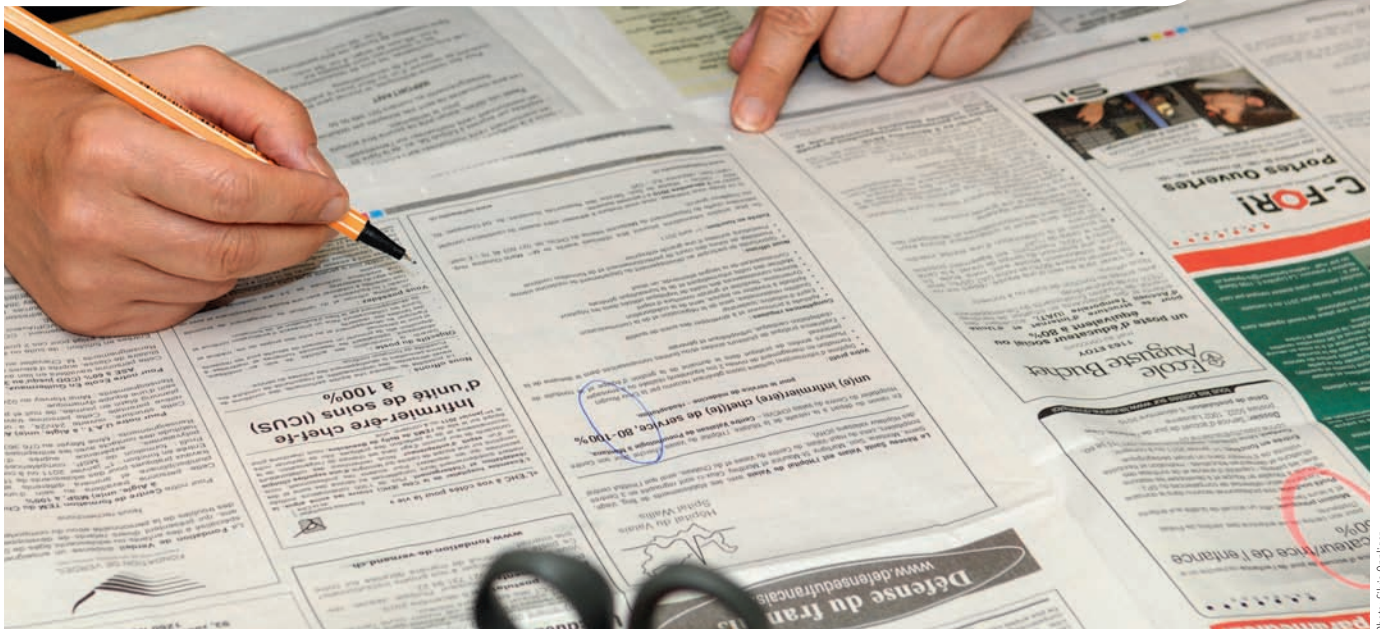


Photo: Silvia Opliger

Recherche d'emploi: l'intégration dans le marché du travail est la meilleure solution contre la pauvreté.

Lors de la conférence sur la pauvreté, un large consensus s'est dégagé sur l'identification et la pondération des risques de pauvreté. Le rapport du Conseil fédéral «Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté» donne un bon aperçu de la question et montre clairement l'importance que revêt l'intégration dans le monde du travail.

Le travail rémunéré pour éviter la pauvreté

La phrase «travail rémunéré est le moyen le plus efficace pour éviter la pauvreté» est comme un fil rouge qui se déroule tout au long du rapport. Le fait que cette question soit particulièrement développée ici ne tient donc pas exclusivement à la vision patronale du sujet. Nous devons toutefois aussi prendre acte du constat dressé dans le rapport selon lequel le travail rémunéré à lui seul ne suffit pas à prévenir la pauvreté. C'est pourquoi nous sommes aussi confrontés surtout au phénomène des «working poor».

L'emploi dans la concurrence

L'économie ou les employeurs apportent leur principale contribution à la lutte contre la pauvreté en occupant les personnes, en les rémunérant pour leur travail et en versant les prestations sociales liées à leur emploi. Ces dernières servent non seulement à couvrir les risques inhérents à la maladie, à l'accident, à l'invalidité et au chômage, mais aussi et surtout à assurer la prévoyance-vieillesse. C'est pourquoi les tentatives de mettre l'économie à contribution en matière de politique de l'emploi sont nombreuses. Il faut cependant montrer les limites des obligations légales dans une économie de marché et, ce qui est particulièrement important dans le cas de la Suisse, celles découlant de la concurrence internationale. Exiger impérativement la création d'emplois et critiquer globalement le démantèlement social ou la délocalisation d'emplois, c'est méconnaître l'essence de l'économie de marché et les réalités de la concurrence mondiale. Affirmer cette réalité ne signifie nullement renoncer à l'objectif d'atteindre le taux d'emploi le plus

élevé possible dans le cadre d'une stratégie politique de lutte contre la pauvreté. Au contraire: c'est précisément parce que nous n'avons pas cherché à éliminer les règles du jeu économique sur le terrain politique et que nous avons maintenu la souplesse nécessaire sur le marché du travail que nous bénéficions en Suisse de rémunérations parmi les meilleures du monde.

Toutefois, il n'est possible de maintenir, voire d'améliorer cette situation que si deux conditions fondamentales sont respectées:

- les entreprises suisses doivent demeurer compétitives et
- les personnes en âge de travailler doivent répondre aux exigences du monde actuel du travail.

Travail et pauvreté («les working poor»)

Comme l'indiquent les statistiques et la pratique des autorités en matière sociale, en Suisse, le travail rémunéré ne suffit pas toujours à se prémunir contre la pauvreté. Encore faut-il distinguer entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel. Il convient aussi d'apprécier les cas dans lesquels la situation de pauvreté s'explique par des charges extraordinaires que le ménage doit assumer.

Personne ne songe à demander que le travail à temps partiel suffise dans tous les cas à éviter la pauvreté. Mais le travail à temps partiel et d'autres conditions de travail atypiques constituent un important instrument permettant d'éviter la pauvreté dans la mesure où ces possibilités constituent un apport pour les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler à plein temps. Il s'agit surtout de personnes (en particulier des femmes) qui, en raison de leurs obligations familiales, ne disposent que d'un temps limité pour exercer des activités lucratives; il faut aussi penser aux personnes qui sont limitées dans leur rendement ou qui, par manque d'offres de travail à plein temps, ne peuvent pratiquer qu'un horaire de travail réduit. Le fait que dans un même ménage, un salaire à plein temps ou à temps partiel vient compléter un salaire partiel permet souvent d'éviter la pauvreté.

Les syndicats en particulier entendent remédier au phénomène des «working poor» travaillant à plein temps et à l'existence qui lui est liée d'un secteur à bas salaires, en revendiquant l'introduction de salaires minimaux imposés par la loi. C'est là qu'il convient de rappeler les situations économiques précitées. En régime d'économie de marché, les salaires ne peuvent être déterminés en fonction des besoins des travailleurs. Les éléments déterminants sont bien plutôt les conditions qui prévalent sur le marché du travail, les exigences du poste et surtout la création de valeur que l'employeur peut atteindre avec les prestations de ses collaborateurs. Si le législateur fixe des salaires minimaux supérieurs aux rémunérations du marché, c'est la compétitivité des entreprises et/ou l'emploi qui en pâtissent. Ceux qui font les frais de cette situation sont souvent les personnes aux performan-

Pour lutter contre la pauvreté, l'emploi doit avoir la priorité.

ces ou aux qualifications réduites, c'est-à-dire les groupes que l'instauration de salaires minimaux serait censée protéger. Les salaires minimaux imposés par la loi menacent donc de détruire des emplois et de faire obstacle à la création de nouveaux emplois.

Encouragement de la participation au marché du travail

Dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, l'emploi doit avoir la priorité. Il est pire d'être exclu de la vie active que de travailler pour un salaire bas. Dans bien des cas, deux salaires assez bas parviennent à assurer à un ménage un revenu suffisant. Et là où les salaires ou les revenus du ménage ne permettent pas de vivre, le minimum vital peut être garanti par les prestations des assurances sociales, par l'aide sociale ou par d'autres prestations destinées à couvrir les besoins. Pour prévenir tout malentendu, il importe de souligner ceci: l'économie n'adopte nullement une stratégie de bas salaires, car dans la division internationale du travail, les domaines

où prévalent les bas salaires sont déjà occupés par les «sites à faibles coûts salariaux». Les entreprises suisses ne peuvent subsister dans la concurrence mondiale que si elles mettent sur le marché des prestations innovantes à productivité élevée et cela n'est pas possible s'il y a «concurrence à la baisse» au niveau des salaires! Dans la perspective des problèmes de pauvreté, les difficultés apparaissent surtout lorsqu'il s'agit de maintenir en Suisse des emplois pour lesquels les exigences sont faibles, c'est-à-dire qui se situent dans la zone des bas salaires.

Dans le débat sur la pauvreté, il est incontestable que nombre de risques de pauvreté découlant d'un manque de possibilités d'exercer des activités rémunérées se situent en dehors du monde du travail. Il s'agit donc de les aborder dans les domaines où ils se présentent. Il est possible d'améliorer les chances de participation au marché du travail par des mesures d'encouragement destinées aux enfants vivant dans des familles à problèmes, par des appuis à l'école, dans la formation et par des mesures médicales de rééducation. A ce niveau, la responsabilité incombe largement aux pouvoirs publics. C'est pourquoi suite à la Conférence évoquée ci-dessus, la Confédération, les cantons et les communes ont décidé de coordonner leurs efforts. Les employeurs en revanche sont concernés lorsqu'il est question de mieux concilier vie professionnelle et famille. De la souplesse dans l'organisation du travail d'une part et des offres intéressantes de prise en charge extrafamiliale des enfants d'autre part contribuent à dégager du temps pour l'activité professionnelle, ce qui permet de mieux exploiter le potentiel d'activité d'un ménage. Il y a là des possibilités d'éviter la pauvreté en tenant compte de l'intérêt de l'employeur à utiliser le marché du travail de manière optimale. C'est pourquoi l'Union patronale suisse s'engage depuis longtemps dans ce domaine. ■

Roland A. Müller est membre de la direction de l'Union patronale suisse.